

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-60/2020**

Date de convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 11 septembre 2020

Objet : Désignation des représentants de la commune à la bibliothèque municipale.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : ROUX Nicolas à BANC Jean-Pierre.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la délibération n°80-2018 du 26 septembre 2018 portant création de la bibliothèque municipale,
- ◆ Vu la délibération 91-2018 désignant les représentants de la commune à la bibliothèque municipales,

Considérant que la convention approuvée par délibération ci-dessus énoncée et créant la bibliothèque municipale de Clérieux mentionne en son article 12 : « *La commune dispose de sièges : le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal désigné par le conseil municipal en tant que membres de droit au conseil d'administration de l'association.* ».

Considérant que le Maire, Fabrice LARUE, ou ses représentants, Jean-Marie WOZNIAK et Christelle ROBIN, constitue l'un des deux membres représentant la commune au sein de la bibliothèque municipale.

Considérant qu'il y a donc lieu de désigner le second membre au sein du Conseil Municipal.

Considérant, que Marie-Hélène JUVENON et Carine GARO, conseillères municipales, se proposent comme membre représentant la commune au sein de la bibliothèque municipale.

Considérant, qu'il est proposé de désigner Marie-Hélène JUVENON comme membre représentant la commune au sein de la structure.

Considérant, qu'il est proposé de désigner Carine GARO comme suppléante en cas d'indisponibilité de Madame Marie-Hélène JUVENON.

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le 18/09/2020

ID : 026-212600969-20200917-D60_2020-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Marie-Hélène JUVENON comme représentant de la commune au sein de la bibliothèque municipale.

PRECISE que Monsieur le Maire ou ses représentants est membre automatique et Carine GARO suppléante de Marie-Hélène JUVENON.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2020

**Le Maire
Fabrice LARUE**

